



UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE
Secrétariat général
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne
Tél. 021 806 32 90 - www.udc-vaud.ch
E-mail : secretariat@udc-vaud.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES MILIEUX DE GAUCHE SE RENDENT COMPLICES DE LA MENDICITÉ ORGANISÉE À LAUSANNE

Le 10 mai dernier, la Cour constitutionnelle a décidé de rejeter un recours formulé par les milieux proches du Parti socialiste, des Verts et de l'extrême gauche, qui contestait la décision prise par le Grand Conseil le 27 septembre 2016 d'interdire la mendicité et la mendicité par métier sur l'ensemble du territoire cantonal. Malgré la décision de la Cour constitutionnelle, ces mêmes milieux ont décidé de porter l'affaire devant le Tribunal fédéral, retardant d'autant de temps la mise en œuvre de la loi votée il y a bientôt un an.

L'interdiction de la mendicité sur le territoire vaudois est un vieux serpent de mer. Depuis plusieurs années, la quasi-totalité des grandes communes vaudoises ont adopté un règlement d'interdiction de la mendicité sur leur territoire. Seule Lausanne s'est distinguée en refusant l'interdiction au profit d'un règlement aussi inutile que ridicule. Face au mécontentement général, l'UDC a lancé une initiative populaire législative en 2013 qui a été acceptée le 27 septembre dernier par la majorité du Grand Conseil. Depuis, la gauche vaudoise a déployé toutes ses tentacules pour empêcher la mise en œuvre de l'interdiction de la mendicité et de la mendicité par métier.

Loin de la naïveté hypocrite qui caractérise les milieux de gauche, l'UDC et la majorité du Grand Conseil ont pleinement conscience que de vastes réseaux organisés sont à l'œuvre derrière les mendiants qui errent dans les rues de Lausanne. L'exploitation de mineurs ou d'êtres faibles est avérée dans notre canton. A fort juste titre, le Grand Conseil a suivi l'avis de l'UDC et ne souhaite plus cautionner qu'une telle dérive contre la dignité humaine soit tolérée sur notre territoire. La gauche n'a visiblement pas un tel avis et le fait qu'elle soit complice de réseaux exploitants la misère humaine ne semble pas la faire souffrir outre mesure.

En recourant au Tribunal fédéral contre une décision du Grand Conseil qui a déjà obtenu un avis favorable de la Cour constitutionnelle, la gauche s'entête avec une témérité obsessionnelle qui l'aveugle. Elle préfère donc mettre autant de bâtons dans les roues face à cette interdiction de la mendicité probablement en raison de motifs partisans plutôt que de joindre ses forces contre l'exploitation de mineurs et d'êtres affaiblis soumis à l'oppression de chefs de clans.

Enfin, l'UDC s'inquiète également des répercussions sur la sécurité de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Notamment, les personnes âgées, les femmes et les personnes en difficulté qui sont régulièrement agressées par des mendiants travaillant au profit de réseaux organisés.

Désormais, notre parti ne peut qu'appeler le Tribunal fédéral à traiter rapidement le recours déposé et à lui réserver le traitement qu'il mérite afin que, plus d'un an après son acceptation par le Grand Conseil, l'interdiction de la mendicité et de la mendicité par métier soit enfin mise en œuvre.

Avec nos meilleures salutations.

Contacts :

Jacques Nicolet, conseiller national, président UDC Vaud, 079 206 97 29
Philippe Jobin, député, chef du groupe au Grand Conseil, 078 632 13 89
Kevin Grangier, secrétaire général de l'UDC Vaud, 079 432 37 64